



Ecole Saint Marcellin Champagnat - Rentrée 2022

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'école comptera à la rentrée 4 classes maternelles (TPS/PS, PS/MS, MS/GS et GS) et 9 classes élémentaires (1 CP, 1 CP/CE1, 1 CE1, 2 CE2, 1 CE2/CM1, 1 CM1, 1CM1/CM2 et 1 CM2) avec un effectif de 338 élèves.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles enseignantes : Mme Clémentine SESSIECQ qui assurera le remplacement de Mme REY en classe de CP et Mme Audrey LEPELIER qui prendra en charge la classe de CE1 de Mme Sylvie MICHEL tous les jeudis.

Nous accueillerons également deux nouvelles jeunes filles en contrat d'apprentissage durant toute l'année scolaire : Siham MOUSSAOUI et Orlane CREMAUX.

Nous recherchons également un/une jeune volontaire en service civique pour la rentrée.

Des projets pédagogiques de cycle donneront du sens aux apprentissages, des échanges de service entre classes, des intervenants sportifs et culturels permettront à chaque élève de grandir et de réussir. Nous proposerons encore cette année aux élèves de CM2 l'examen de Cambridge.

Les ateliers Chorale et Echecs seront également reconduits. Les inscriptions à ces diverses propositions seront réalisées dans le courant du mois de septembre.

Vous trouverez dans ce courrier les informations utiles pour la rentrée 2022.

Je vous souhaite, avec toute l'équipe pédagogique et éducative un été ressourçant et vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en mon sincère dévouement.

Virginie LATOUR
Chef d'établissement

INFORMATIONS PRATIQUES DE RENTREE

Les listes des classes seront affichées le jeudi 1er septembre au matin, jour de la rentrée.
L'école fonctionne sur 4 jours : lundi - mardi - jeudi et vendredi avec les horaires suivants :

Matin : 8h25 à 12 h Après-midi : 13h45 à 16h15

Les élèves de Toute Petite Section (nés en 2020) feront leur rentrée le lundi 5 septembre.
Pensez à bien noter le nom de l'enfant sur son cartable et sur les vêtements qu'il porte.

Pensez aussi à déposer un goûter dans son cartable si besoin.

Pour la sieste, vous pouvez prévoir sucette, doudou ou autre objet dont votre enfant a besoin.

Les enfants en maternelle sont accueillis dans les classes à partir de 8h25.

La sortie en maternelle commence dès 11 h 55. Chaque enfant est récupéré dans sa classe par une personne qui en a l'autorisation ; Si une nouvelle personne est autorisée, bien penser à le signaler par écrit.

Pour les enfants en CP et CE1, nous proposons une rentrée avec un horaire différé. Elle se déroulera à 9h dans la cour des primaires.

Pour les enfants en CE2, CM1 et CM2, le jour de la rentrée, les élèves se réuniront sous le préau où ils seront appelés à partir de 8h25.

Les parents sont invités à rester près de leur enfant lors de cet appel pour la répartition des classes.

En fin de journée, les nouveaux élèves qui prennent les transports en commun seront accompagnés à la gare routière afin de se familiariser avec ce mode de transport. Cet accompagnement sera proposé tous les soirs jusqu'au mardi 6 septembre inclus.

GARDERIES ET ETUDES

Une garderie est assurée dès 7h30 le matin et à partir de 13h20 l'après-midi. Elle est réservée aux parents qui travaillent.

Pour les maternelles : Le soir, garderie de 16h15 à 18h30 (Tarif : 2 euros à partir de 17h).

Il est impératif de venir à 18h30 dernier délai pour récupérer votre enfant par respect envers Mme B. Bonfils qui assure la garderie.

Organisation du temps d'étude pour les primaires :

16h15 à 16h50

Récréation

16h50 à 18h

Etude dirigée

Tarif 2€ (à partir de 17h)

18h à 18h30

Garderie

« Eduquer, c'est aimer. » St Marcellin CHAMPAGNAT

Les études se dérouleront pour les CP et CE1, dans la nouvelle salle Pastorale au premier étage. Pour les CE2 et CM, les études auront lieu dans la classe de CE2/CM1 de Madame P. MICHEL, au premier étage jusqu'aux vacances de Noël.

Le règlement des garderies est réalisé à l'avance par l'achat de cartes de 10, 20 ou bien à l'unité. Pour éviter les pertes, ces cartes resteront à l'étude ou garderie et seront « tamponnées » à chaque présence de votre enfant.

L'achat de ces cartes est réalisé au secrétariat de l'école, auprès de Madame DENIS. Elles porteront mention du nom de l'élève.

CONTACTS

Nous sommes joignables par téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h45 puis de 13h45 à 18h30.

En fonction de vos besoins et questions, nous sommes aussi joignables depuis votre espace ECOLE DIRECTE. Les absences des enfants sont à signaler sur Ecole Directe auprès du secrétariat et de l'enseignante de votre enfant.

Madame Chantal DENIS, secrétaire, assure un accueil pour les divers règlements (cantine, garderie, étude, contribution scolaire) du lundi au vendredi de 8h à 12h45.

Secrétariat : 04 77 26 47 69 ecole-champagnat@wanadoo.fr
Le chef d'établissement : 04 77 26 47 69 ecole-champagnat-direction@orange.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour une restauration scolaire simple et bonne, saine et durable

Les Chefs d'établissement du Groupe Scolaire St Marcellin Champagnat, l'OGEC, les représentants des élèves et des parents, sont soucieux de ce qu'il y a dans l'assiette de nos enfants.

Nous avons retenu la Société Mille et Un Repas pour la gestion de notre restaurant scolaire à compter de la rentrée 2022.

Ce nouveau partenaire aura à cœur d'entretenir une relation de confiance, équitable, durable et de qualité. Chez Mille et Un Repas, les chefs ont une passion commune : élaborer une cuisine gourmande réalisée à partir de produits frais issus majoritairement d'approvisionnements locaux à hauteur de 40%.

Mille et Un Repas a également pris l'engagement d'introduire dans les assiettes des produits BIO (10%) et labélisés (10%), selon les approvisionnements disponibles.

Les recettes "maison" respectent le rythme des saisons et mettent en avant une restauration alternative tout en respectant l'équilibre alimentaire.

Mille et Un Repas fait confiance au lien qu'entretiennent chaque jour les équipes avec les élèves, et bien-sûr mise sur leur savoir-faire et leur créativité, notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les élèves de l'école disposeront tous d'une carte de cantine que vous pourrez charger en repas. Ces cartes seront toujours conservées dans les classes.

Vous pouvez régler par Carte Bancaire sur le site Ecole Directe, ou auprès de la secrétaire ou encore dans la boîte aux lettres « restaurant scolaire » disposée dans le passage entre les deux cours par chèque bancaire (à l'ordre de l'OGEC) d'un montant correspondant au nombre de repas souhaités. Merci de ne pas cumuler votre règlement cantine avec le règlement de la scolarité par chèque.

Pour les classes maternelles, les parents devront inscrire leurs enfants sur les fiches mensuelles disposées à l'entrée de chaque classe.

Pour les classes de CP, les parents devront inscrire leurs enfants sur les fiches mensuelles disposées dans le couloir entre les deux cours de l'école.

Pour les classes primaires, les élèves indiquent, le jour même, s'ils restent déjeuner, à leur enseignant. Les cartes seront débitées à chaque passage au restaurant scolaire.

Le tarif des repas est le suivant :

En maternelle : 4,50 € le repas

En primaire : 4,90 € le repas

Merci de comptabiliser le nombre de repas de votre enfant afin de recharger la carte. Les menus sont affichés à l'école et sont mis en ligne sur le site internet de l'école.

Les repas restant de l'année précédente seront crédités sur la carte de votre enfant.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

Vacances de la Toussaint :

Fin des cours : vendredi 21 octobre* - Reprise des cours : lundi 7 novembre

Vacances de Noël :

Fin des cours : vendredi 16 décembre* - Reprise des cours : mardi 3 janvier

Vacances d'hiver :

Fin des cours : vendredi 3 février* - Reprise des cours : lundi 20 février

Vacances de Pâques :

Fin des cours : vendredi 7 avril* - Reprise des cours : lundi 24 avril

Pont de l'Ascension et lundi de Pentecôte :

Les classes vaqueront du mardi 16 mai* au lundi 22 mai, ainsi que le lundi 29 mai

Vacances d'été : Fin des cours : jeudi 6 juillet *

*après la classe.

FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les primaires, tous les lots de fournitures seront distribués le lundi 29 août de 10h à 12h puis de 15h à 18h et le mardi 30 août de 15h à 18h dans le hall d'entrée du collège.

ANIMATION PASTORALE

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement. Cela signifie, que dans le respect de la liberté de conscience de chacun, votre enfant pourra se voir proposer des temps forts ou célébrations.

Comme chaque année, nous partirons avec les **CM2-6^{ème}** à la **découverte de ST MARCELLIN CHAMPAGNAT**, prêtre pédagogue, fondateur des « Frères Maristes » qui a donné son nom à notre « Maison ». La journée d'intégration des 6èmes sera organisée à Notre Dame de l'Hermitage à Saint-Chamond le vendredi 16 septembre 2022.

CATECHESE PAROISSIALE

La paroisse Saint Paul en Forez Donzy vous invite à une rencontre pour découvrir l'initiation chrétienne adaptée à tous les âges de la vie, dès l'éveil à la foi... Que vous vouliez cheminer vers un sacrement ou simplement découvrir la foi chrétienne, que ce soit pour vos enfants ou pour vous-même, nous vous proposons de nous rencontrer le vendredi 09 septembre 2022 à la maison paroissiale de Feurs à 20h00. Un Eveil à la Pré initiation Chrétienne (PIC) est prévu pour les CE1 et une Initiation Chrétienne (IC) pour les CE2, CM1 et CM2.

Pour toute question, vous pouvez contacter la maison paroissiale de Feurs par téléphone au 04 77 26 08 58 ou bien par mail à l'adresse suivante : initiationchretienne@saintpaulenforezdonzy.fr

DEMANDE DE SUBVENTION TRANSPORT EN VOITURE PARTICULIERE

L'Antenne Régionale des transports de la Loire peut attribuer une subvention aux familles domiciliées dans la Loire, qui utilisent leur voiture particulière pour le transport de leur enfant :

- soit de leur domicile à l'établissement s'il n'existe aucun service de transport collectif, dans ce cas la distance entre le domicile et l'école doit être supérieure à 3 km
- soit de leur domicile au point le plus proche de passage d'un service de transports scolaires, dans ce cas, la distance minimale requise est de 2 km et l'élève doit obligatoirement être inscrit au transport collectif

Les dossiers de demande de subvention pourront être retirés au secrétariat ou bien téléchargés sur le [site www.auvergnhorealpes.fr/432-loire.htm](http://www.auvergnhorealpes.fr/432-loire.htm) dans la rubrique « Documents utiles ». Ils devront être renvoyés par les familles **avant le 1^{er} novembre 2022 impérativement** (une seule demande par famille).

ASSURANCE SCOLAIRE

En matière de risques encourus dans le milieu scolaire, vous devez obligatoirement nous fournir une attestation Responsabilité Civile établie par votre assureur et une attestation Individuelle Accident également établie par votre assureur ou souscrite auprès de notre organisme partenaire la Mutuelle Saint Christophe à partir du lien suivant :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/sites/default/files/pdf/2022-lettre-parents-partielle.pdf>

Attention, les attestations fournies doivent impérativement faire apparaître que votre enfant est assuré en INDIVIDUELLE ACCIDENT car cela est OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE pour toute sortie hors de l'établissement.

REUNIONS DE PARENTS

Nous vous invitons à venir faire connaissance avec l'équipe pédagogique de votre enfant à 18 h aux dates suivantes :

Niveaux	Dates des réunions
Classes TPS/PS, PS/MS, MS/GS et GS	Mardi 27 septembre 2022
Classes CP, CP/CE1 et CE1	Vendredi 9 septembre 2022
Classes CE2A, CE2B, CE2/CM1 et CM1	Mardi 13 septembre 2022
Classes CM1/CM2 et CM2	Vendredi 16 septembre 2022

Vous pourrez également rencontrer les enseignants, en plus des rencontres individuelles, en janvier, pour des « rencontres sabliers ».

PAI

Certains élèves présentent des troubles de la santé qui peuvent amener les personnels de l'établissement à prodiguer des gestes ou des soins de premiers secours, à donner des médicaments pendant le temps scolaire. Il est alors obligatoire de remplir un Projet d'Accueil Individualisé, formalisé par écrit.

Les familles qui souhaitent la mise en place d'un PAI devront :

- imprimer les documents à partir du lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

- faire compléter et signer ce document par le médecin de leur choix

- fournir le PAI au secrétariat **dès la rentrée** ainsi que les médicaments nécessaires à son application

APEL

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

Notre Association de Parents d'Elèves est très impliquée dans la vie de notre Maison. Son dynamisme et son envie d'œuvrer dans l'intérêt de toutes les familles et de tous les jeunes sont au cœur de son action.

Comme nombre d'établissements, nous avons fait le choix pour soutenir notre Association de prévoir l'adhésion de tous. Il vous sera toutefois possible de vous désengager à la rentrée en envoyant directement un mail à l'APEL à l'adresse suivante :

apel.champagnat.feurs@gmail.com